

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 19 Décembre 2024

Délibération n°20241219_10_a

Nombre de conseillers communautaires :

En exercice : **70**

Présents : 41

Suppléants : 2

Pouvoirs : 13

= **VOTANTS : 56**

- dont « pour » : 56

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Objet : FINANCES : admissions en non-valeur de créances éteintes – BUDGET ANNEXE SPANC

Le jeudi 19 Décembre 2024, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 13/12/2024, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de CELLETES.

Présents : COMBAUD Renaud – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia – GIRAUD-BERNARD Éric – CHAMPALOUX Didier – BOIZUMAULT Sylvie – LIZOT Jackie – AGUESSEAU Norbert – MAINGUET Martine – BLANCHON Alain COYAUD Pierrick – KAUD Pascal – TEXIER Didier – CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire – CHAUSSEPIED Pierre - TYSSANDIER Maguy – PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian - BOIREAUD Philippe – THURU Marie-Danièle - LEMAIRE Marie-Claude - CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques – BOUYSSSET Céline – LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - JEUNE Karine - TURLLOT Françoise - CLAVAUD Gérard – TEILLET Anne – MARCELIN Céline - CHARRIAUD Sébastien – FAURE Sigrid – LACROIX Aurélie - SOURY Christine - POTEL Maryse - DE LUSTRAC Jean-Marc - LASBUGUES Elisabeth - PINTUREAU Romain - MAGNANT Jocelyne.

Suppléants remplaçant un titulaire :

1-BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy

2-RAMEZI Christelle suppléante de PINEAU Francine

Pouvoirs :

1-FOURÉ Brigitte pouvoir à COMBAUD Renaud

2-PERCHE Marie-Annick pouvoir à SOURY Christine

3-LAMAZIERE Véronique pouvoir à TYSSANDIER M

4-HENTRY Jimmy pouvoir à CROIZARD Christian

5-PINGANAUD Paul pouvoir à TURLLOT Françoise

6-SEMON Laura pouvoir à CLAVAUD Gérard

7-ETIENNE Murielle pouvoir à LACROIX Aurélie

8-CAMY Bruno pouvoir à POTEL Maryse

9-ROUMAGNE Magalie pouvoir à LASBUGUES E

10-MAHÉ Jacques pouvoir à DE LUSTRAC Jean-Marc

11-GOYAUD Philippe pouvoir à MAGNANT Jocelyne

12-MICHONNEAU Patrick pouvoir à CHABAUTY James

13-JÉROME Géraldine pouvoir à BLANCHON Alain

Absents/excusés : COMBAUD Alain - LIOT Gérard – BORNE Bernard – FLAUD Yves – CECCHIN Catherine - PERRON Michelle - DURAND Jean-Louis - MUGNIER Pierre-Hermann - DANEDE Laurent - VERGNAUD David BOUCHET Éric - BOURABIER Jacques – CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella – SEVRIT Raymond.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : FINANCES : admissions en non-valeur de créances éteintes – BUDGET ANNEXE SPANC

Budget SPANC (assainissement non collectif) :

Monsieur le Vice-président en charge des finances fait part à l'assemblée des courriers reçus du Comptable Public relatif aux produits irrécouvrables du Budget SPANC.

Les créances irrécouvrables concernent des sommes dues au titre du budget annexe « service public d'assainissement collectif » (SPANC).

Malgré les poursuites engagées auprès des débiteurs, il s'avère que les créances ci-après demeurent irrécouvrables.

Nature Juridique	Motif de la présentation	Référence de la pièce	Somme	Date d'exercice comptable
Société	Clôture insuffisante suite à liquidation	T-283-1	100,00 €	2022
Société	Clôture insuffisante suite à liquidation	T-50-1	100,00 €	2022
		Total	200,00 €	

Considérant que les poursuites engagées ont été sans effet, Monsieur le Vice-Président en charge des finances propose d'admettre ces créances irrécouvrables en non-valeurs.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'ADMETTRE** les créances précitées au titre du budget annexe SPANC en non-valeurs ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout document en découlant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian CROIZARD

